

Devenir acteur du système de management de la sécurité dans son entreprise

Organisation générale :

Chaque session de formation se déroulera en intra

Objectifs généraux :

- Former le personnel à la prévention des risques professionnels afin qu'ils puissent anticiper les risques à leur poste de travail.
- Maîtriser les risques professionnels en entreprise et devenir un véritable acteur de la politique sécurité mise en place.
- Anticiper les risques à son poste de travail

Objectifs pédagogiques :

Les candidats devront être capable à l'issue de cette formation de :

- Connaître l'apparition du mécanisme de l'accident et/ou incident.
- Connaître, comprendre, et savoir anticiper les risques professionnels, afin de travailler en sécurité au poste de travail.
- Comprendre et appliquer des procédures en matière de sécurité (application).
- Transférer sur son poste de travail de façon opérationnelle, les savoirs faire spécifiques acquis en formation.
- Communiquer en interne, avec les personnes concernées en termes adaptés et selon le contexte.

Programme résumé de la formation (contenu détaillé ci-après) :

Session de formation composée de 3 séquences pédagogiques :

- Séquence A (Xh00) : Le mécanisme d'apparition de l'accident et/ou de l'incident.
- Séquence B (Xh00) : Risques professionnels : le document unique de l'entreprise et les documents s'y rattachant,
- Séquence C (Xh00) : Communiquer en interne, avec les personnes concernées en termes adaptés et selon le contexte.

Prérequis :

- Savoir travailler en équipe (collaborer, respecter, communiquer, dialoguer, associer, motiver, anticiper, participer à l'efficacité collective).

Public(s) concerné(s) :

Tous les salariés de l'entreprise quel que soit le poste occupé

Moyens utilisés et supports pédagogiques :

Ceux-ci pourront varier selon, le site, la séquence pédagogique, et les besoins identifiés en formation.

- Supports de cours et ressources pédagogiques (propriété de FG PARTENAIRE PREVENTION) tels que : livret d'accueil, instructions de sécurité, grille d'évaluation, ou tout modèle de documents liés à la sécurité,
- Documentations techniques diverses,
- Documentations réglementaires et législatives,
- Tout outil ou machine, pouvant illustrer de façon concrète les apports théoriques,
- Ordinateur portable,
- Projecteur vidéo (ou affichage sur grand écran LCD),
- Paper-board et/ou tableau blanc.

Modalités pédagogiques :

Méthodes pédagogiques utilisées :

Les formations sont étayées par :

- Animation du groupe, ou sous-groupes selon séquences pédagogiques (ateliers),
- Briefing /débriefing sur l'atteinte des objectifs en individuel et/ou collectif, afin de réguler et personnaliser la formation,
- Apports théoriques et pratiques transférables sur les postes de travail,
- Mises en situations concrètes, argumentées, illustrées par le formateur, par le biais d'exemples vécus en entreprise ou de cas pratiques (retour d'expériences),
- Echange de pratiques entre stagiaires et formateur,
- Exercices pratiques basés sur les documents et outils de l'entreprise,

Formateurs intervenants (selon domaines de compétences et séquences pédagogiques) :

- **Guy FIECHA**, Formateur certifié INRS, Gérant FG Partenaire Prévention
Domaines de compétences en lien avec la formation délivrée :
 - o Formateur à l'Evaluation des risques professionnels (EVRP) par le réseau prévention CARSAT/INRS
 - o Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en sécurité du travail et prévention des risques professionnels.
 - o Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en Code du travail, de Sécurité Sociale
 - o Ancien Vérificateur, inspecteur électricité, levage, machines Bureau Véritas.
 - o animateur sécurité (Diplôme délivrée par l'UIMM) dans le domaine de l'industrie.
 - o Homme ressource sécurité routière (formé par la CARSAT).
 - o Assistant technique sur dossier pénal auprès des avocats (en cours d'accréditation expert judiciaire)
 - o Ancien Administrateur au Conseil d'Administration de la CPAM de l'Aisne
 - o Ancien Administrateur à l'Observatoire Départemental du Dialogue Social de la DIRECCTE pour le département de l'Aisne

Evaluation finale et sanction de la formation :

Evaluation :

- L'appréciation des résultats et des acquis des stagiaires à l'issue de la formation, se fera au travers de la mise en œuvre d'une évaluation permettant de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

Sanction de la formation :

A l'issue de la formation, chaque stagiaire se verra remettre une attestation de formation précisant :

- L'intitulé exact,
- La nature,
- Les objectifs pédagogiques,
- Les dates,
- La durée effectuée,
- Le/les intervenant(s),
- Les résultats de l'évaluation des acquis (selon l'échelle suivante : Non acquis, en voie d'acquisition, acquis, maîtrisé).

Durée totale de la formation :

X jour par groupe (Xh00)

Coût de la prestation :

0.000.00 € HT par journée de formation (groupe de 1 à 15 personnes maximum)